

Décision

Générale

colonial

Décision n° 93 accordant un témoignage de satisfaction à l'adjudant pilote Martin (Pierre).

n° 93

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du commandant de l'air à la Côte française des Somalis

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un témoignage de satisfaction est accordé à l'adjudant pilote Martin (Pierre), de la formation aérienne de la Côte française des Somalis, pour le motif suivant : « Excellent sous-officier pilote totalisant 1.315 h. 10 de vol dont 232 h. 20 de nuit et 36 h. 25 au-dessus des régions désertiques de la Côte française des Somalis. « Désigné pour assurer en zone désertie l'aménagement et le balisage d'un terrain d'aviation destiné aux lignes commerciales, a réussi, avec les faibles moyens mis à sa disposition grâce à ses qualités de commandement et en ne ménageant ni son temps ni sa peine, à mener rapidement à bien ce travail, évitant ainsi à la colonie des dépenses superflues.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée.

NOUAILHETAS.